

Accueil du jeune enfant et consignes sanitaires

Les consignes sanitaires ont évolué depuis le lundi 31 août pour poursuivre la reprise des modes d'accueil du jeune enfant entamée le 11 mai 2020. Tout en protégeant les enfants, les professionnels et les parents, les consignes actualisées permettent le retour à la pleine capacité d'accueil dans les crèches.



Consignes pour les parents

L'accueil des enfants reprend son organisation normale. Les parents peuvent pénétrer dans les lieux d'accueil et y accompagner leurs enfants,

- dans le respect des consignes d'hygiène (port de sur-chaussures),
- après un lavage des mains au savon et à l'eau ou avec une solution hydroalcoolique
- et en portant un masque grand public, quelle que soit la distance qui les sépare des autres parents ou des professionnels.

Consignes pour les professionnels et les enfants

Les enfants de différents groupes peuvent être mélangés.

Pour les professionnels, en attente d'un nouvel avis du Haut Conseil en Santé Publique, le port du masque reste non-obligatoire en présence des enfants. Dans les 4 crèches de la commune, les professionnelles et les parents portent le masque systématiquement. Le port d'une tenue de travail ou d'une (sur)blouse demeure recommandé et une attention particulière doit être accordée à l'application des gestes barrières.

La vigilance des professionnels doit être maintenue sur les règles à appliquer pour un lavage efficace ainsi que sur la fréquence des lavages de mains.

Pour les assistants maternels, l'extension exceptionnelle de l'agrément prend fin le 30 septembre 2020.

Cependant une résurgence de l'épidémie, locale ou généralisée, pourra rendre nécessaire l'application de mesures renforcées dans les modes d'accueil 0-3 ans.

Documents

[Covid19 - Modes d'accueil du jeune enfant](#)

Liens utiles

[Plus d'infos sur le site du Ministère des solidarités et de la santé](#)